

courageux colons, qui n'ont pas eu peur des épreuves auxquelles leur condition, comme toutes les autres, est exposée, ont fini par se créer une position préféralable sous tous les rapports à cet exil et à cet esclavage que certaines familles sont allées chercher dans les manufactures des États-Unis. Combien de ces pauvres exilés qui voudraient revenir au pays et qui n'en ont ni les moyens, ni la force! Combien de jeunes gens et de jeunes filles qui ont perdu la santé et même la vie, dans l'air empesté de ces manufactures où ils travaillent sans relâche comme des esclaves! Et parmi ceux qui ont sur vécu combien peu ont réussi à mettre leur vieillesse à l'abri de la misère! Parcourez, au contraire, ces nouvelles colonies de défricheurs intrépides qui ont fondé des paroisses aujourd'hui florissantes; vous y voyez partout régner la santé, la joie de la famille, l'aisance et, ce qui est encore plus désirable, la foi et la religion. C'est un spectacle dont nous avons fréquemment été nous-même le témoin dans nos visites pastorales, et dont nous ne cessons de remercier Dieu.

Donnez vos enfants à la colonisation. La nouvelle société leur procurera les informations dont ils auront besoin; elle les encouragera et leur facilitera leur rude tâche. Comme une tendre mère, elle essuyera leurs larmes et veillera surtout à ce que les secours et les consolations divines de la religion ne manquent point à ces chers enfants dont le salut vous est si justement à cœur.

Profitant de l'expérience déjà acquise, la société laissera aux parents le soin de nourrir et d'entretenir leurs enfants jusqu'au moment où ceux-ci seront en état de se suffire à eux-mêmes; car il est bien connu que les colons qui comptent pour cela sur d'autres ressources que sur celles de la famille, ne déploient pas toute l'énergie dont ils sont capables et trop souvent commencent dans l'oisiveté ou le plaisir les secours qui leur viennent d'ailleurs. Néanmoins, la société se fera un bonheur et un devoir de venir en aide à ceux que des circonstances extraordinaires, mais non pas leur paresse ou leur mauvaise conduite, auraient réduits à la misère. La gelée, la grêle, le feu, l'inondation, une maladie prolongée et autres accidents, seront pris en sérieuse considération, et les victimes seront encouragées et secourues autant que le permettront les ressources dont la société pourra disposer. Dans l'ouverture ou la réparation des chemins dont le gouvernement est chargé, il se présente parfois de petites dépenses imprévues et qui peuvent néanmoins servir beaucoup au progrès d'une nouvelle colonie; l'association y pourvoira avec promptitude, sans à obtenir compensation du gouvernement, si celui-ci le juge à propos.

L'œuvre de la propagation de la foi suffit déjà à peine pour construire des chapelles et soutenir des missionnaires dans les nouveaux établissements; la société de colonisation viendra à son secours pour procurer de suite aux nouveaux colons les encouragements et les consolations de la religion.

Voilà, N. T. C. F., tout le plan de cette organisation qui nous paraît à la fois simple et efficace et qui, avec la grâce de Dieu et votre coopération, produira, nous l'espérons, ses fruits de bénédiction pour le temps et pour l'éternité. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés qu'il y aura à surmonter, surtout dans les commencements; toute œuvre chrétienne a besoin, pour réussir, d'être marquée du sceau de la croix; mais c'est dans ce signe divin que réside la victoire. Vos prières et votre concours en assureront le succès.

À ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit:

1o. Nous établissons une société de colonisation dans notre diocèse: le conseil d'administration sera composé de l'Archevêque, président ex-officio et de quatre membres nommés par lui, dont deux laïques et deux prêtres.

2o. Pour être membre de l'association, il suffira de se faire inscrire par un zélé et de contribuer annuellement dix centins pour l'œuvre.

3o. Messieurs les curés et supérieurs des séminaires, collèges et communautés seront zélateurs ex-officio. Ils nommeront des collecteurs et collectrices, chargés de recueillir à domicile les noms et les contributions des membres.

4o. Tous les ans, au temps que chaque curé jugera plus opportun, une quête sera faite un dimanche ou fête d'obligation, dans toutes les églises de l'archidiocèse, et le produit en sera immédiatement envoyé à l'archevêché pour y être à la disposition du conseil d'administration de la société.

5o. Chaque mois, une messe sera célébrée dans la Basilique de Québec pour attirer la bénédiction de Dieu sur tous les membres de l'association et sur les colons qu'elle assiste directement ou indirectement. Les membres défunts y auront aussi leur part.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception et plus tard chaque année, le dimanche qui précèdera la quête ordonnée pour la société.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt.

E.-A. ARCH DE QUEBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. COLLET, Ptre.,
Secrétaire.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DU BLÉ (Suite).

Rentrage du blé.—Le rentrage du blé qui n'a pas été mis en quinquaux se fait immédiatement après sa dessiccation, tandis que celui qui a été mis en quinquaux peut être rentré plus tard. Dans les deux cas, on ne doit faire ce travail que par un beau temps. Après la rentrée de la récolte, lorsque le grain est sec, on procède au battage et au nettoyage des grains.

Rendement du blé.—Le produit du blé par arpent est très variable; il dépend de la qualité du sol; de sa richesse, du climat, et beaucoup aussi des soins apportés à sa culture. Dans une bonne terre à blé, bien enrichie, bien cultivée et sous un climat favorable, le blé peut donner trente, trente cinq, quarante et même cinquante minots à l'arpent. Cependant elles sont très nombreuses les terres qui ne produisent pas même le quart de cette récolte, quoique sous des climats très favorables à la culture du blé. La raison en est qu'à force de semer du blé dans une même terre, plusieurs années consécutives, on a fatigué la terre en lui refusant dans le même temps tout l'engrais qui lui était nécessaire. Plus que cela, le cultivateur ne donne pas à la préparation du sol les soins qu'il demande. Tous les ans, il sèment une grande étendue de terrain, mais comme la saison des semailles est de courte durée, il est obligé de labourer avec hâte, et le travail du labour se fait très mal. Mieux vaudrait cultiver moins de terrain et soigner les travaux comme il convient de le faire. On a tout à gagner en agissant ainsi, car on diminue les dépenses en augmentant à la fois les produits. Car autrement on obtient de faibles récoltes: huit, dix, à douze minots de blé au plus par arpent; et ainsi on dépense en semence, en labours et en travaux de toutes sortes qui ne peuvent se payer par un aussi faible rendement.

CULTURE DU SEIGLE.

Après le blé, le seigle est la céréale la plus généralement cultivée, et la plus en usage pour la nourriture de l'homme: c'est le blé des pays pauvres et des terrains légers. Le seigle fait un pain moins nourrissant que celui du blé, mais il se conserve plus longtemps frais.

On emploie également avec avantage le seigle pour la nourriture des animaux; pour cela on le réduit en farine que l'on fait bouillir.

La paille de seigle est absolument impropre à la nourriture des animaux, mais par contre on l'utilise